

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N° DN615

présenté par

M. Blanchet, M. Bru, M. Cubertaon, M. Lainé, Mme Lingemann, Mme Poueyto et Mme Thillaye

-----

**ARTICLE 2****RAPPORT ANNEXÉ**

A l'alinéa 28, après les mots "polyvalente dans ses missions.", est insérée une phrase ainsi rédigée :

« Pour cela, la communication sur les réserves ainsi que l'information des citoyens quant aux différentes possibilités d'engagement dans les réserves dont ils disposent seront dynamisées et régulièrement incluses dans les campagnes de communication du ministère des armées. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le recrutement ainsi que la gestion des ressources humaines au sein de la réserve font partie des enjeux centraux de résilience auxquels le contexte international actuel nous oblige à faire face. La loi de programmation militaire prévoit en effet d'atteindre un effectif de 100 000 réservistes à l'horizon 2030. Cet objectif implique un effort important du ministère des armées en terme de recrutement et de fidélisation des réservistes.

Le présent amendement vise donc à renforcer la mobilisation et l'engagement des citoyens en faveur de notre défense nationale. En améliorant la communication sur les réserves et en fournissant une information plus claire et plus accessible sur les différentes possibilités d'engagement dans la réserve, cette mesure contribuera à encourager les citoyens à s'engager davantage au service de la nation.